



Droit de succession en cas de séparation et divorce

Par **CUGNY Philippe**, le 19/05/2017 à 21:00

[s][fluo]Bonjour,[/fluo][/s]

Je suis séparé de mon épouse depuis 6 mois et je voudrais savoir quels sont mes droits à succession si mon épouse bénéficie d'un héritage et inversement si je bénéficie d'un héritage quels sont ses droits ? Qu'en serait-il si nous étions divorcés ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le 20/05/2017 à 08:45

Bonjour,

Les bien acquis par héritage restent des biens propres à chacun des époux sachant que, tant que le divorce n'est pas prononcé de façon définitive, vous restez des époux.

Par **CUGNY Philippe**, le 20/05/2017 à 08:58

Merci beaucoup de votre réponse.